

UNE GIFLE PRESCRITE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Février 2022. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement.
Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous
droits.

UNE GIFLE PRESCRITE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
MONSIEUR VILLERONDE.
MONSIEUR LOUESLOUP.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 209-211

UNE GIFLE PRESCRITE.

LE NARRATEUR.

Si le procès de Monsieur Villeronde n'est pas venu plus tôt, ce n'est pas la faute de la justice, et il ne peut s'en prendre qu'à lui-même.

Monsieur Villeronde a essayé deux revers : un revers de fortune, qui l'a fait partir pour l'Amérique, et un revers de main, qui l'a fait revenir, à Paris pour obtenir satisfaction de cet outrage. De retour du Nouveau Monde avec un joli sac, son premier soin, en arrivant, a été de porter plainte, contre Monsieur Louesloup, l'auteur de la voie de fait commise.

Voici donc plaignant et prévenu devant la police correctionnelle. Louesloup affirme qu'il n'a aucun souvenir de la gifle dont réparation est demandée...

VILLERONDE.

C'est facile à dire parce qu'il y a huit ans de cela, mais moi...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je vous arrête tout de suite : le fait est prescrit.

VILLERONDE.

Monsieur, pour moi, il est aussi frais que si c'était d'hier ; quand j'y pense, je me sens, encore sur la figure la marque des cinq doigts et le pouce de Monsieur Louesloup.

LOUESLOUP.

Comment, cinq doigts et le pouce ? Ça ferait six alors, et le tribunal peut voir...

Il montre ses mains.

VILLERONDE.

Un doigt de plus ou de moins ne change rien à la chose.

LOUESLOUP.

Non, mais ça changerait quelque chose à ma main.

VILLERONDE.

Je demande réparation d'honneur au moyen de 1.00 francs, et du plus de prison que le tribunal me fera l'amitié de vous accorder.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je vous répète qu'il y a prescription.

VILLERONDE.

Alors, comme ça, j'en suis pour ma gifle ?...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Il fallait porter plainte dans le délai voulu.

VILLERONDE.

Monsieur le Président, c'est ce que j'avais fait tout de suite ; pendant ce temps-là il m'est arrivé des malheurs avec un filou qui m'a ratissé complètement, et j'ai couru après lui en Amérique.

Le tribunal renvoie Louesloup des fins de la plainte.

Alors, j'en suis pour ma gifle.

LOUESLOUP.

Mais puisque je ne m'en souviens plus, c'est comme si vous ne l'aviez pas reçue.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Retirez-vous.

VILLERONDE, à Louesloup, en s'en allant.

Alors l'honneur est donc satisfait.

LOUESLOUP.

Complètement.

VILLERONDE.

Si c'est comme ça...

Les deux adversaires partent en causant amicalement

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].